

Communiqué de presse
17 mai 2019

Quand la communication dépasse l'entendement !

Cette semaine, Test-Achats, se comportant comme un détenteur de la vérité universelle, a publié dans la presse et en ligne un article ayant comme message « Les médicaments homéopathiques et phytothérapeutiques sont inefficaces ».

Ces propos sans nuance sont en contradiction avec les réglementations européennes. L'Europe a en effet décidé, via une directive de 2001 transposée dans la législation belge en 2006, que les produits de santé homéopathiques sont des médicaments, un point c'est tout !

Ainsi, une société souhaitant mettre un produit homéopathique sur le marché n'a pas le choix et doit dès lors remplir toutes les conditions de sécurité, de qualité, d'efficacité et d'étiquetage des médicaments avant de procéder à son enregistrement auprès de l'AFMPS.

Le statut de médicament est certainement le plus exigeant et le mieux sécurisé. Pour accéder aux médicaments, le consommateur est en effet obligé de passer par son pharmacien. Ce circuit obligatoire permet aux patients/consommateurs ainsi qu'aux pharmaciens de poser les questions nécessaires et d'adapter la thérapie en fonction du cas de santé à prendre en considération.

Un produit détenteur du statut de médicament requiert une notice approuvée par les autorités compétentes ainsi qu'un contrôle sur la communication vers le grand public. L'industrie est donc contrôlée, le patient/consommateur informé dans un cadre bien réglementé et sécurisé.

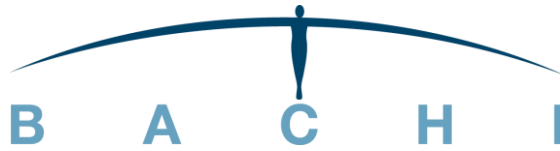
Dès lors, sur quelle base Test-Achats, supposé défendre les consommateurs, devient-il ici le gardien de la vérité et se permet de se substituer aux autorités compétentes tant au niveau belge qu'europpéen ?

Vu le statut de médicament octroyé aux produits homéopathiques, on ne peut plus contrôler ; à quel titre changer ce statut protègerait-il mieux le consommateur ?

Les remarques émises ici par Test-Achats vont à l'encontre de sa mission.

Il est souvent fait référence à des positions « populistes » telles que le fait que « l'homéopathie peut mettre la santé du patient en péril »... On évoque ainsi qu'une personne gravement malade pourrait passer à côté d'un traitement mieux adapté. En quoi cela concerne-t-il le produit homéopathique en tant que tel ? Ce cas de figure concerne plutôt un patient qui ne va pas chercher d'avis auprès d'un professionnel de la santé, à savoir son médecin et/ou son pharmacien. Là-même se situe le problème et non pas dans le produit, quel qu'il soit !

On parle de l'efficacité non prouvée mais ce propos est aussi très peu nuancé. Cela fait en effet des dizaines d'années qu'il existe un débat sur la question et sur la pertinence des outils à mettre spécifiquement en place pour l'homéopathie.



Il reste toutefois un élément très factuel : 4.000.000 de boîtes et préparations homéopathiques sont vendues chaque année ! Cela implique au minimum 300.000 patients et sans doute beaucoup plus.

Ces patients sont satisfaits de leur traitement, sans quoi ils changeraient de thérapie. Ils doivent passer par leur pharmacien pour acheter leurs médicaments et ont donc la possibilité de poser des questions et d'être renvoyés vers leur médecin le cas échéant.

Où donc est le problème ?!

Et comme si discréditer les médicaments homéopathiques ne suffisait pas, Test-Achats s'attaque également aux médicaments à base de plantes. Ici aussi, le statut de médicament n'est pas donné à l'aveugle ! Ces produits doivent démontrer leur qualité de production, leur sécurité et leur efficacité. Ils sont produits selon des normes très précises et strictes. Il existe même, au sein des autorités compétentes, une commission particulièrement attentive à ce statut de médicament à base de plantes afin de valider le respect de toutes les normes, en ce compris celles de la pharmacopée européenne.

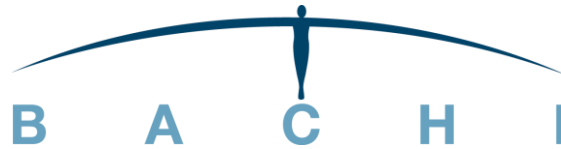
A quel titre Test-Achats devient-il maintenant le juge de ce qui est utile ou non, de ce qui est efficace ou non, de ce qui est à conseiller ou non ? Test-Achats n'est ni médecin ni pharmacien et n'a pas le patient devant lui !

Selon nous, jeter le discrédit sur des médicaments alors que ceux-ci sont sous le contrôle des autorités est de nature à dévier le patient vers d'autres solutions. Il n'est pas impossible - voire même probable - que certains patients aillent alors aller chercher des alternatives sur internet et commandent des produits en ligne dont la provenance est bien plus préoccupante.

Nous ne parlons pas ici des produits de santé contrôlés par nos autorités (tels que les nutriments, les cosmétiques ou dispositifs médicaux) mais bien des produits ne disposant pas d'une autorisation en Europe mais arrivant tout de même dans les boîtes aux lettres de nos concitoyens.

Nous proposons à Test-Achats qu'ils portent leur attention sur ce point afin de protéger les consommateurs. Plutôt que de refaire des listes de médicaments avec des conseils et appréciations (sachant que l'AFMPS publie déjà les notices et que les pharmaciens et professionnels de la santé sont à la disposition des patients pour les conseiller), nous proposons à Test-Achats de publier les évidences de faux produits et fausses allégations de santé publiées sur la Toile, et ce sans aucun contrôle car il s'agit de produits qui ne passent pas par nos autorités compétentes.

La mission de Test-Achats est de défendre les consommateurs et non de leur faire peur de manière inconsidérée en les détournant des médicaments ou de l'avis des médecins et pharmaciens, encore moins de remettre en cause le travail de nos autorités.



Pour toute information complémentaire :

Marc Gryseels, Administrateur Délégué de BACHI

Tel : 02/658.09.80

GSM : 0496/58.52.00

E-mail : info@bachi.be

BACHI a pour mission de stimuler la mise en place d'un climat social et politique favorable pour l'automédication, où le patient-consommateur occupe une position centrale.

BACHI met tout en œuvre afin que soit reconnu le rôle socio-économique des médicaments et des produits de santé en vente libre, en tenant compte de l'intérêt de la santé publique, des pharmaciens et des firmes membres de l'association.

BACHI est l'association belge qui regroupe les entreprises de l'industrie des médicaments et des produits de santé vendus en vente libre en pharmacie.